

# CONVOCAATION ELEVE

---

## EAF EPREUVES BLANCHES - Session 2019

Le lundi 4 mars et le mardi 5 mars

### CONSIGNES

#### Accès à la salle d'examen

**Chaque candidat doit être présent au minimum 10 mn avant le début de l'épreuve**

L'accès à la salle d'examen ou de concours est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

Un candidat en retard se présentera au bureau de M. BARDOU. Seul le chef d'établissement pourra décider ou non d'autoriser le candidat à composer. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé à ce candidat au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévu. La mention du retard sera portée sur le procès-verbal de surveillance de l'examen.

Le candidat doit se présenter muni de la présente convocation signée.

Les candidats ne doivent avoir aucune communication entre eux ou avec l'extérieur durant l'épreuve.

#### Matériel autorisé

Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables, **ainsi que tout matériel et document non autorisé**, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est précisée en tête des sujets. Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

#### Téléphones portables

**Les téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio ou permettant des échanges ou la consultation d'informations sont strictement interdits.** Ils sont déposés d'office à l'entrée de la salle dans un rangement prévu à cet effet sous l'autorité d'un surveillant de salle. Un candidat surpris en cours d'épreuve avec un appareil de ce type sera immédiatement exclu de la salle d'examen.

#### Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude durant une épreuve d'examen blanc, le surveillant responsable de la salle saisit les pièces ou matériels et accompagne immédiatement l'élève au bureau du proviseur-adjoint. Des sanctions seront immédiatement prises à l'encontre de l'élève fraudeur par le chef de d'établissement.

#### Sortie de la salle d'examen

*Sortie provisoire*

**Durant la première heure d'épreuve, aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée.**

À l'issue de la première heure, les candidats qui souhaitent quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et sont accompagnés par un surveillant tournant sur les deux salles d'examen. Les candidats qui quittent provisoirement la salle ne doivent pas emporter leur copie.

*Sortie définitive de la salle d'examen*

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, dont l'en-tête aura été renseigné, même s'il rend une copie blanche. Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement.

Lorsque l'épreuve dure une heure, ou plus, les candidats ne sont pas autorisés à quitter définitivement la salle **d'examen avant la fin de la première heure, même s'ils rendent une copie blanche.**

# CONVOCAATION ELEVE

---

**1ES : épreuve de Français - Salle de Permanence (11 candidats)**

**Epreuve de Sciences – Salle L06 (11 candidats)**

Dates	Epreuves
Lundi 4 mars	Français 12h30 – 16h30
Mardi 5 mars	Sciences 13h30 – 15h00

**1ère S - Salle de Permanence (19 candidats)**

**1<sup>ère</sup> S - Salle JP Bayle (50 candidats)**

Dates	Epreuves
Lundi 4 mars	Français 12h30 – 16h30

Les élèves de 1<sup>ère</sup> S reprennent les cours le mardi 5 mars à 7h45. Les 1<sup>ère</sup> ES reprennent les cours le mercredi 6 mars à 7h45.